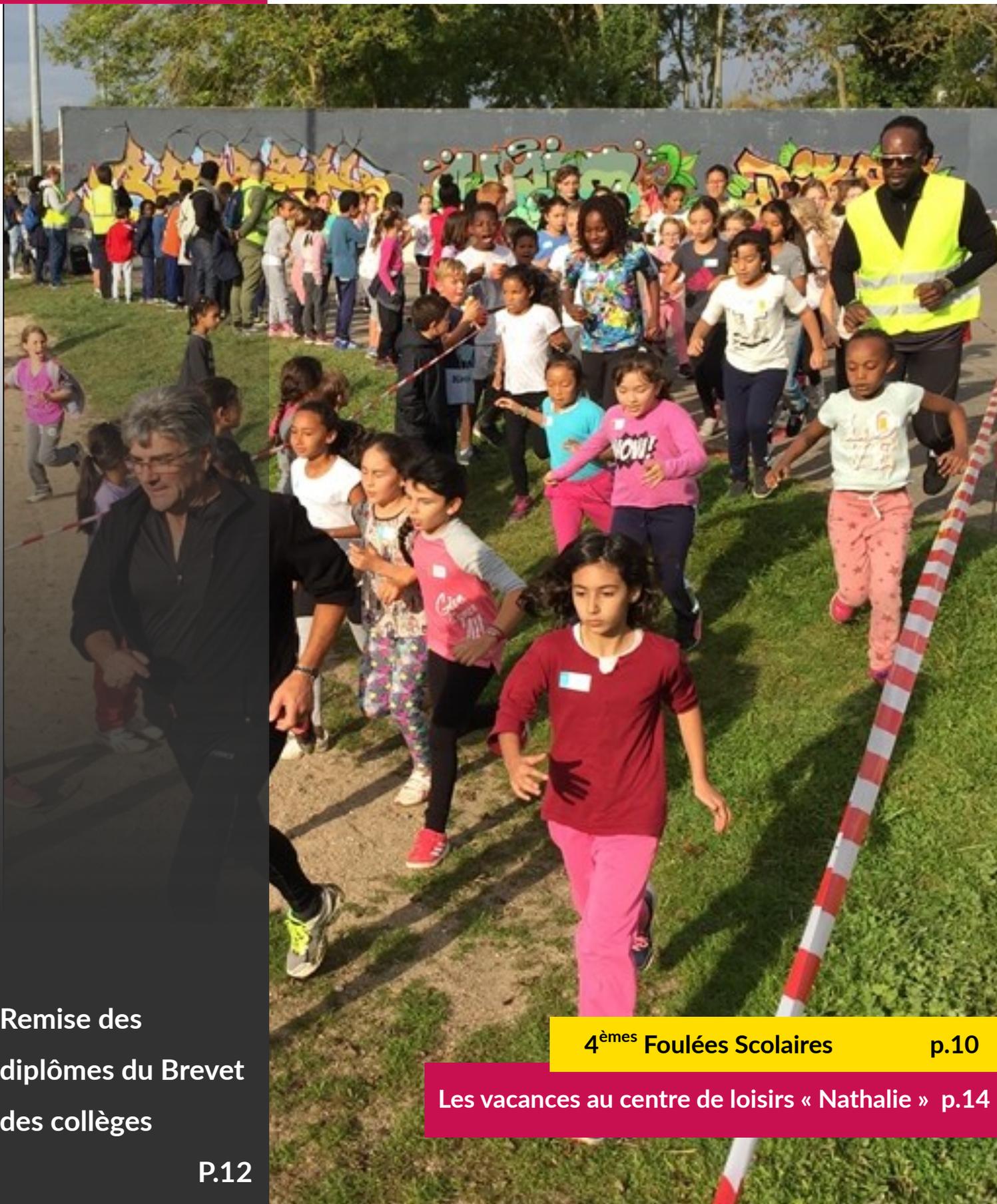


Saint-Germain-Laval

Commune dynamique des bords de Seine



Remise des
diplômes du Brevet
des collèves

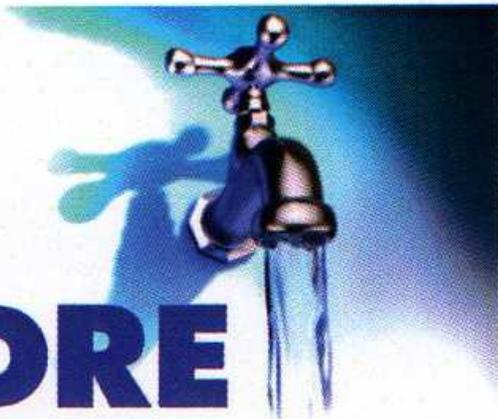
P.12

4^{èmes} Foulées Scolaires

p.10

Les vacances au centre de loisirs « Nathalie » p.14

PLOMBERIE CHAUFFAGE MARTIN ALEXANDRE



DEPANNAGE ENTRETIEN RAMONAGE

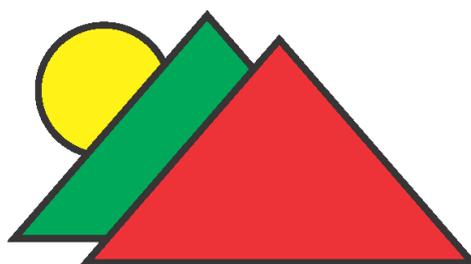
3, rue de la Voie Creuse (Gardeloup)
77130 Saint-Germain-Laval
Mob. 06 31 67 08 03
Tél. 01 60 74 22 15
alexandre.martin35@orange.fr



SEINE ET MARNE CONSTRUCTIONS

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BATIMENT

- Rénovation
- Extension
- Maison individuelle
- Isolation
- Couverture



Construit et rénove pour vous

Tél. : 01 64 70 01 11

www.smc77.com

8, rue du Pharle - ZI • 77130 MONTEREAU

SIRET 440 078 046 00024

Saint-Germain-Laval

Commune dynamique des bords de Seine



EDITO DU MAIRE

Hermès s'installe à Montereau

Le territoire du Pays de Montereau se réjouit de l'annonce par la maison Hermès de la construction d'une manufacture de maroquinerie-sellerie dans la zone industrielle du Confluent à Montereau-Fault-Yonne en 2020, afin de renforcer ses capacités de production, créant ainsi **250 emplois**.

Véritable faire-valoir pour notre territoire, le groupe de luxe est déjà présent depuis 1996 à travers sa société de tannerie, Gordon Choisy, devenue en 2016 la Tannerie de Montereau qui tanne, prépare et teinte les peaux ; l'installation mitoyenne de la maroquinerie permettra le suivi de la chaîne pour l'assemblage et le façonnage des sacs à main et portefeuilles.

Ce projet, qui verra le jour dans 2 ans, est le fruit d'un long travail mené par Monsieur Yves Jégo, Député et ancien Maire de Montereau, et la Communauté de Communes pour que Butagaz, qui ne répondait plus aux normes environnementales, libère le terrain adossé à la Tannerie, permettant à Hermès l'acquisition de cette extension.

Faciliter les échanges auprès de Butagaz, mettre en contact les entreprises avec les acteurs locaux, préparer les recherches de locaux ; élus et techniciens communaux et intercommunaux ont accompagné les négociations pas à pas.

Ce nouvel établissement recrutera 250 artisans selliers-marocquinières ! La maison Hermès qui souhaite privilégier l'emploi local, proposera des parcours de

formation ouverts à tous.

Les candidatures sont ouvertes à tous les types de profils, à tous les âges, tous niveaux d'étude. La formation initiale durera en moyenne 18 mois.

Tous les acteurs institutionnels qui ont contribué à l'établissement de ce projet, rencontreront les dirigeants d'Hermès afin d'anticiper les besoins de formation des futurs collaborateurs et mèneront une réflexion sur les modalités de recrutement, de sorte que les habitants du territoire trouvent leur place dans cette entreprise prestigieuse.

**Marie-Claude de SAINT LOUP et la
Communauté de Communes du Pays de Montereau**

*Je vous souhaite à toutes et à tous
un Joyeux Noël et une bonne année 2018.*

*Rendez-vous le vendredi 12 Janvier 2018 à 18h30
à la salle de l'Orée de la Bassée
pour les vœux à la population.*



Ouvert du lundi au samedi
De 9h à 11h et de 14h à 18h

Jean-Marc COMAILLE
26 rue de la Voie Creuse
77130 Saint-Germain-Laval

comailleauto77@gmail.com

06 15 18 76 15

Entretien – Réparation toutes marques



Société agréée de services

Prestations aux enfants

- Garde d'enfants de plus de 3 ans et aide aux devoirs
- Accompagnement lors des loisirs et au sport



Prestations administratives

- Aide à la compréhension des documents
- Aide à la rédaction des courriers et dossiers (impôts, APA...)



Prestations informatiques

- Utilisation d'un ordinateur et des composants
- Initiation aux logiciels de traitement de texte et Internet



Prestations ménagères

- Entretien du linge et du logement
- Courses et préparation des repas



Prestations jardinage et bricolage

- Petit jardinage, tonte, taille des haies, décapage
- Petits travaux de réparation, assistance bricolage



AFC déléguée 01 44 70 79 43 - Ne pas payer sur le site publicitaire

JACQUELINE

06 18 84 65 35

Aides Financières :

- Aide du Gouvernement**
- Réduction d'impôts de 50% ou d'un crédit d'impôts.
 - Le chèque emploi service : vous bénéficiez d'une réduction d'impôts de 50% sur l'heure d'accompagnement au titre d'emploi d'un salarié à domicile.

Allocations et Financements

- APA Allocation Personnalisée à l'Autonomie
- Mutuelles (Mondial Assistance...)
- Caisses de retraite (CNAV, CNRAV...)

E-mail : pluriellesservices@free.fr

Agrément n° 750394660 - Siret n° 750 394 660 00013 - APE : 9609Z

TAXI MIMOUNI

Conventionné Sécurité Sociale

TOUTES DISTANCES

Gare - Aéroport - Hôpitaux - Cliniques



Transport de malade assis
Transport de personnes à mobilité réduite (véhicule 9 places)

Colis et plis urgents



77130 MONTEREAU FAULT-YONNE

☎ 06.07 49 93 51

01 64 32 47 67

R.M. 509 276 001 RM77(2) - APE 4932 Z

sarl EESM BERMUDEZ



- PELLE MÉCANIQUE
- FONÇAGE
- ECLAIRAGE PUBLIC
- FEUX TRICOLORES
- ELECTRICITÉ INDUSTRIELLE
- ÉVÉNEMENTIEL



Siège Social

6, rue du Port de Courbeton - 77130 SAINT GERMAIN LAVAL

Tél. : 01 64 70 36 50 - Fax : 01 64 70 24 56

eesm@wanadoo.fr

ESPACE PUBLICITAIRE
DISPONIBLE

Saint Germain Laval

vous informe

SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE

Compte-rendu du Conseil Municipal p.6

ENFANCE - JEUNESSE

4^{èmes} Foulées scolaires p.10

Remise diplômes Brevet des Collèges p.12

ALSH « Nathalie » p.14

VIE CULTURELLE

Médiathèque *Le Manoir* p.17

VIE LOCALE

Cérémonie de commémoration du 11 novembre p.18

INFORMATIONS

p.20

AGENDA

p.23

Compte-rendu du Conseil Municipal



Conseil Municipal

PRESENTS :

- Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
- Messieurs AUTHIER Bernard, FONTAN Michel,
- Mesdames VIRIN Catherine, BOTREL Dominique, AUGÉ Elisabeth, TELLIER Aline,
- Messieurs TYCHENSKY Jean, BERTHIER Hervé, HALLART Frédéric, FAGIS Christophe,
- Messieurs MADELENAT François, LE GOFF Philippe, DIEUX Emmanuel, Conseillers d'opposition.

Absents représentés :

- Madame CHEVAL Michèle, représentée par Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
- Monsieur HUSSON Michel, représenté par Madame VIRIN Catherine,
- Madame TRINCHEAU-MOULIN Georgette, par Monsieur AUTHIER Bernard,
- Madame BONHOMME Florence, représentée par Monsieur FONTAN Michel,
- Monsieur MARTINEZ Jean-Claude, représenté par Monsieur DIEUX Emmanuel.

Absents : Mesdames DUHAMEL Nathalie, LE BEUX Véronique, Monsieur MARTIN Olivier,

Absente excusée : Madame BENOIST Simone

Secrétaire de séance : Madame TELLIER Aline

Madame le Maire indique que le point suivant : Décision modificative n° 1 au Budget Commune 2017 sera vu en « Affaires et questions diverses ».

Elle demande aux conseillers présents s'il y a d'autres questions ? Aucune autre question.

Ordre du jour

1 - INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE, Madame SIMONE BENOIST, SUITE A LA DEMISSION DE Monsieur DANY DUDILLIEU

Madame le Maire expose au Conseil que Monsieur Dany DUDILLIEU, Conseiller municipal, a donné sa démission par courrier en date du 26 Juin 2017, reçu en Mairie le 27 Juin 2017. Ce courrier a été transmis, dès réception, aux Services de la Sous-Préfecture qui ont acté cette démission à la date du 27 Juin 2017.

La procédure de « suivant de liste » a donc été appliquée.

Monsieur Gilles GORACY a refusé le mandat, par courrier en date du 04 Juillet 2017 reçu en Mairie le 06 Juillet 2017.

Madame Simone BENOIST, suivante de liste, a accepté ce mandat et est donc installée au sein du Conseil Municipal.

Elle vous prie de bien vouloir l'excuser pour son absence de ce soir.

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DE CONSEIL PUBLIC DU 30 JUIN 2017

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient d'approuver le compte-rendu de la séance de conseil public en date du 30 Juin 2017.

Séance du Mercredi 06 Septembre 2017

Monsieur FAGIS souhaite donner une explication quant à son abstention lors du vote de la subvention donnée par la Mairie pour la Carte Imagine'R. Il souhaitait que la subvention versée soit d'un montant différent entre les collégiens (subventionnés par le Département) et les lycées (aucune subvention).

Madame le Maire répond qu'une étude sera faite pour l'année prochaine avant toute autre décision.

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance de conseil public en date du 30 Juin 2017.

3 - INDEMNITES DE BUDGETS ET DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

Madame le Maire expose au Conseil que les comptables du Trésor qui exercent des fonctions de receveur municipal peuvent se voir allouer les indemnités de conseil et de confection de budget définies par l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983.

Ces indemnités annuelles sont servies à raison des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Elles sont attribuées au Comptable pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal et peuvent être, à tout moment, supprimées ou modifiées par délibération spéciale dûment motivée.

Le barème suivant de l'indemnité de conseil s'applique aux seules dépenses budgétaires de la Commune et des services qui lui sont rattachés :

- sur les 7.622,46 premiers euros à raison de :	3/1000
- sur les 22.876,35 suivants :	2/1000
- sur les 30.489,80 suivants :	1,5/1000
- sur les 60.979,61 suivants :	1/1000
- sur les 106.714,31 suivants :	0,75/1000
- sur les 152.449,02 suivants :	0,50/1000
- sur les 228.673,53 suivants :	0,25/1000
- sur toutes les sommes excédants 609.796,07 €, à raison de	0,10/1000

En aucun cas, l'indemnité de conseil allouée par une collectivité ne peut excéder une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150.

Suite au départ de Monsieur SAMBRAS Denis intervenu le 30 Juin 2017, Madame CHARPENTIER-HILBERT Marie-Christine, Receveur de la Commune de Saint-Germain-Laval depuis le 1^{er} Juillet 2017, a fait connaître son accord pour continuer à assurer les prestations susvisées, notamment en matière d'analyse budgétaire, financière et de trésorerie ainsi que celles concernant la mise en œuvre des réglementations

applicables à la gestion financière de la Commune.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer à Mme CHARPENTIER-HILBERT Marie-Christine, Trésorier Principal, Receveur de la Commune de Saint-Germain-Laval, l'indemnité de conseil au taux plein ainsi que l'indemnité de confection de budgets.

4 -DEMANDE DE SUBVENTION - DETR 2018

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de solliciter une subvention, dans le cadre de la DETR 2018, pour procéder à la modification de la toiture du local RASED et de la cage d'escalier attenante à l'Ecole élémentaire de Courbeton pour assurer la mise en sécurité dudit local.

Le Conseil décide, à l'unanimité D'AUTORISER Madame le Maire ou son délégataire à solliciter une subvention dans le cadre de la DETR 2018 pour le dossier suivant « **Modification de la toiture terrasse du local RASED à l'Ecole élémentaire de Courbeton pour une mise en sécurité dudit local** »

Fourniture et pose - pour un montant de 11.724,00 € TTC.

DETR attendue 50 % du coût HT, soit 6.839,00 €,

-D'ARRETER les modalités de financement en fonds propres pour ce dossier ainsi que le montant attendu mentionné ci-dessus de la part des Services de l'Etat,

-D'APPROUVER le projet d'investissement.

5 - CONVENTION DE REPAS LIVRES avec la Société Française de Restauration et Services « Les Petits Gastronomes »pour l'année scolaire 2017/2018

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à signer la convention de fourniture de repas livrés pour l'année scolaire 2017/2018 avec la Sté « Les Petits Gastronomes », ainsi que l'annexe à la convention pour la mise à disposition gratuite de matériel.

6 -MODIFICATION DES TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS « NATHALIE »A COMPTER DU 07 SEPTEMBRE 2017 SUITE AU RETOUR DE LA SEMAINE SCOLAIRE A 4 JOURS

Madame le Maire expose au Conseil que, suite au retour de la semaine scolaire à 4 jours dès la rentrée 2017/2018, il convient de modifier les tarifs de Centre de Loisirs « Nathalie » en **supprimant le tarif de la demi-journée qui n'a plus lieu d'être.**

Le Centre de Loisirs « Nathalie » fonctionnera donc tous les mercredis en journée complète.

Le Conseil adopte, à l'unanimité, la modification des tarifs du Centre de Loisirs « Nathalie » à compter du 07 Septembre 2017 :

Compte-rendu du Conseil Municipal

TARIFS ENFANTS DOMICILIES SUR SAINT-GERMAIN-LAVAL

T1 : Revenus inférieurs à 15.400 € / T2 : Revenus compris entre 15.400 € et 23.100 € / T3 : Revenus supérieurs à 23.100 €

Nbre d'enfants	PRIX JOURNEE PAR ENFANT					
	AVEC CANTINE			SANS CANTINE		
	T1	T2	T3	T1	T2	T3
1	8,35 €	9,85 €	10,95 €	5,00 €	6,20 €	6,90 €
2	7,35 €	8,45 €	9,80 €	4,40 €	5,20 €	6,20 €
3	6,95 €	7,75 €	8,80 €	4,00 €	4,50 €	5,20 €

SUPPLEMENT

Nbre d'enfants	Séjours hebdomadaires par enfant	Forfaits hebdo. sportifs par enfant	
		Base de Loisirs	Activités nautiques, VTT
1	81,00 €	15,75 €	26,25 €
2	75,00 €	15,75 €	26,25 €
3	70,00 €	15,75 €	26,25 €

JOURNEE EQUITATION	
Supplément	15,00 €

FORFAIT SORTIE	
	8,00 €

Centre de Vacances pour 14 JOURS		
Nbre d'enfants		Tarifs
par enfant	1	452,20 €
par enfant	2	392,00 €
par enfant	3	350,00 €
Frais d'annulation de séjour réservé :		350,00 €

Centre de Vacances prix journée		
Nbre d'enfants		Prix
Par enfant	1	32,30 €
Par enfant	2	28,00 €
par enfant	3	25,00 €

TARIFS ENFANTS DOMICILIES HORS COMMUNE

PRIX DE JOURNEE PAR ENFANT

FORFAIT AVEC CANTINE	FORFAIT SANS CANTINE
23,30 €	18,80 €

SUPPLEMENT

Séjours hebdomadaire par enfant	Forfaits hebdo sportifs par enfant	
	Base de loisirs	Activités nautiques, VTT
98,00 €	18,50 €	35,00 €

JOURNEE EQUITATION	
Supplément	18,00 €

FORFAIT SORTIE	
	10,00 €

CENTRE DE VACANCES - SEJOURS 14 JOURS PAR ENFANT	
ASE	Autres
1.195,00 €	1.195,00 € (6 à 12 ans)
1.195,00 €	1.195,00 € (12 à 15 ans)
Frais d'annulation de séjour réservé pour ASE et Autres :	
	350,00 €

Séance du Mercredi 06 Septembre 2017

Madame le Maire indique que :

- toute annulation du Centre de Loisirs pour le mercredi, non-faite avant le Vendredi 10h00, sera facturée forfaitairement 20,00 € la journée pour les enfants domiciliés sur la Commune et **30,00 € pour les enfants domiciliés hors Commune**,
- toute annulation du Centre de Loisirs pour les périodes de congés scolaires, non-faite 8 jours avant le début de la période, se verra facturée forfaitairement 20,00 € par jour pour les enfants domiciliés sur la Commune et **30,00 € pour les enfants domiciliés hors Commune**.

7 -MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPM POUR LA PRISE EN COMPTE DE LA COMPETENCE GEMAPI

Madame le Maire expose au Conseil que :

VU l'arrêté préfectoral n° 2016/DRCL/BCCL n° 94 portant modification des statuts de la Communauté de Communes des Deux Fleuves et changement de dénomination à compter du 1^{er} Janvier 2017,

VU la Commission Voirie – Eau et Assainissement du 30 Mai 2017,

VU la Commission Administration Générale – Finances du 06 Juin 2017,

VU le Bureau Communautaire du 12 Juin 2017.

Le Président de la CCPM a exposé, lors du Conseil Communautaire du 26 Juin 2017, que la Loi de Modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles (MAPTEM) n° 2014-58 du 27 Janvier 2014 attribue au bloc communal une compétence exclusive et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) au 1^{er} Janvier 2016.

La Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) n° 2015-994 du 07 Août 2015 a reporté la date d'effet au 1^{er} Janvier 2018.

Le Conseil Communautaire a délibéré, à l'unanimité, pour reprendre les statuts de la manière suivante :

Compétences obligatoires

Est ajouté l'article suivant :

6) *Compétence GEMAPI :*

- *l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique*
- *l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau non domanial, canal, lac ou plan d'eau public et privé mais dans le cadre d'une DIG, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,*
- *la défense contre les inondations (Seine, Yonne et cours d'eau non domaniaux). Les inondations par ruissellement et par remontée de nappe ne relèvent pas de la compé-*

tence GEMAPI.

- *la protection et la restauration des sites des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.*
- *La compétence GEMAPI est exercée sans préjudice ni de l'obligation d'entretien régulier du cours d'eau par le propriétaire riverain, ni des missions exercées par les associations syndicales de propriétaires prévues par l'ordonnance n° 2004-632 du 1^{er} Juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.*

Compétences optionnelles

Est supprimé l'article 9) Protection et mise en valeur de l'environnement.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Montereau pour la prise en compte de la compétence GEMAPI.

8 -SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 300,00 € POUR LE 4L TROPHY / Annule et remplace la délibération prise le 30/06/2017 ayant le même objet

Le Conseil décide, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle de 300,00 € (Trois cents Euros) à TEAM ASAP77 [Messieurs Ange SALICETI et A/lec PALLOT] pour participer au 4 L TROPHY qui se déroulera en Février 2018.

La dépense occasionnée sera inscrite à l'article 6574 – Divers du Budget Commune 2017.

Cette délibération a dû être reprise car le versement doit être fait à l'association créée pour cet évènement et non directement à Monsieur SALICETI, comme cela était le cas dans la délibération prise le 30 Juin dernier.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

9 – DECISION MODIFICATIVE n° 1 AU BUDGET COMMUNE 2017

Le Conseil approuve, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 au Budget Commune 2017, comme suit :

Section d'Investissement – Dépenses

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Article 2313 – Constructions : - 50.000,00 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Article 2188 – Autres immobilisations corporelles : + 50.000,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et close à 21h03.

Pas de public..

4^{èmes} Foulées Scolaires

Ces Foulées Scolaires, 4^{ème} du nom, sont devenues pour les écoles de la commune un rendez-vous automnal incontournable.

Quelques jours avant les vacances scolaires de la Toussaint, 240 élèves de la Grande Section de la Maternelle et de l'école élémentaire de Courbeton étaient prêts à participer au cross annuel.

Faire valoir les fruits de leur travail était l'enjeu principal. Ils avaient, avec leur enseignante, travaillé sur l'apprentissage de la course de régularité.

Le moment était donc venu de mettre en application tous les atouts leur permettant, quoi qu'on en pense, d'en découdre pour la « gagne ».

Au fil des 6 courses, réparties par niveau, elles et ils s'élançèrent respectivement sur des distances adaptées à leur âge : 800/1000m pour les GS et CP, 1500m pour les CE et 2000m pour les CM.

Au départ, grande effervescence et nervosité face au circuit tracé sur l'espace du stade de Pontville ; mais Jacques, « coureur ouvreur » retenait les troupes pour calmer les ardeurs et éviter tout effort inconsidéré par nos jeunes pousses.

Puis, après quelques hectomètres, le vrai départ, la vraie course, le vrai défi, le vrai affrontement vers la ligne d'arrivée étaient lancés.

Chaque enfant a participé en puisant au plus profond de lui-même pour affronter parfois la difficulté, car chacun le sait, nous ne sommes pas tous logés à la même enseigne dans ce genre d'exercice. Mais je voudrais, toutes et tous, les applaudir et leur transmettre ma reconnaissance, car ils ont tous été formidables !

Au fil du parcours, la foulée de certains enfants donnait une impression de facilité et d'aisance, leurs compétences ne faisaient nul doute.

Celles des enseignantes et parents d'élèves en action, non plus d'ailleurs, qui ont parcouru pour certains plusieurs fois le circuit. Bravo et merci pour cet engagement et ce dévouement.

Tous les paramètres étaient réunis pour une belle réussite sportive : terrain sec, soleil, esprit sportif et solidarité avec une petite collation à l'arrivée bien appréciée de tous, offerte par la Municipalité. L'idée commence même à germer pour une course adulte l'an prochain. Alors vous avez une année pour affûter les mollets !!!!!

Au-delà de ces moments exceptionnels d'engouement, d'enthousiasme et d'encouragement, je tenais tout particulièrement à remercier l'équipe de bénévoles qui m'entourent pour la mise en place et le déroulement de cette épreuve : Brigitte, Florence, Marinette, Gilles et Jacques sans qui, le plaisir deviendrait vite une galère.

Merci pour la collaboration des services municipaux et du personnel municipal qui se sont investis pour le bon déroulement sans failles de ces 4^{èmes} Foulées Scolaires. Merci également à Mme Andrée Zaïdi, qui, par sa générosité tant par le SIRMOTOM que par le Conseil Départemental, a permis de récompenser la totalité des enfants.



Madame le Maire, présente le matin au stade et l'après-midi à l'école de Courbeton pour la remise des récompenses, a félicité tous les participants et organisateurs pour cette belle journée bien réussie.

La remise des coupes et médailles s'est déroulée dans la cour de l'école sous un soleil radieux :

- CP Filles : 1^{ère} BECHICHI Lyna - 2^{ème} GRAFFIN-SCHOETERS Alice - 3^{ème} COLIZAC-FONTENETTE Shannyce
- CP Garçons : 1^{er} KONE NIARE Imrane - 2^{ème} CHENEAU Sasha - 3^{ème} MELIKI Amine
- CE1 Filles : 1^{ère} BECHICHI Layana - 2^{ème} IMIRA Ilyana - 3^{ème} GUERINEAU LAJON Marion
- CE1 Garçons : 1^{er} MANSOUR Medhi - 2^{ème} MAISONNIER Yanis - 3^{ème} SANCTUSSY Aaron
- CE2 Filles : 1^{ère} SEBASTIEN Oana - 2^{ème} MENZEL-GAUDAIRE Norah - 3^{ème} LAGARRIGUE Jade
- CE2 Garçons : 1^{er} PRADIER Louis - 2^{ème} HERZOG Raphaël - 3^{ème} SANCTUSSY Kerith
- CM1 Filles : 1^{ère} FAUS Lucie - 2^{ème} DEVIENNE Lucie - 3^{ème} ABOUDOU Faïda
- CM1 Garçons : 1^{er} MANSOUR Aymane - 2^{ème} HAKIMI Naidime - 3^{ème} MAACHOU Nabil
- CM2 Filles : 1^{ère} GRONDIN Olivia - 2^{ème} ESNAULT Neyla - 3^{ème} ZENGIN Fatma
- CM2 Garçons : 1^{er} PRUNET Etienne - 2^{ème} SCHWARTZ Mathys - 3^{ème} ABOUDOU Amane

Michel Husson, organisateur.



Remise des diplômes du Brevet des Collèges— Session 2017

Chaque année, le collège Paul Eluard de Montereau, où sont scolarisés les collégiens de Saint-Germain-Laval, organise une cérémonie officielle de remise des diplômes aux élèves qui terminent leur première partie de leur cursus secondaire.

La salle de restauration était bondée ; parents, famille, amis et élèves avaient rendez-vous pour cet instant solennel, orchestré par M Friaud, principal du collège.

M. Friaud était entouré du personnel administratif, des professeurs principaux des classes de troisième de l'année 2016-2017, mais aussi de maires et élus venus pour la circonstance donner une teinte supplémentaire d'officialisation, montrant ainsi l'intérêt que nous portons à la scolarité de tous les enfants de nos communes et par là-même à leur réussite.



Avant d'égrener, le nom de chaque récipiendaire, par classe, M Friaud eut à cœur de rappeler l'importance et l'intérêt que représente cet examen : le premier auquel les élèves sont confrontés ! Dans un second temps, il fit état de la fierté du collège et de l'équipe pédagogique, si souvent décriés, pour la qualité des résultats de cette session 2017.

Monsieur le Principal rappela que le collège Paul Eluard avec un **taux de réussite de 91,19 %** se hisse dans les hauteurs de la réussite scolaire en réalisant une performance éducative, dépassant le **taux de réussite national de 90,85 %**. Le pourcentage de réussite départemental est de 87,50 % et celui de notre académie de 85,20 %.

Il va sans dire que nos jeunes Saint-Germainois sont donc des élèves, à la fois bien accompagnés dans leur scolarité mais faisant preuve de sérieux et de volonté dans leurs études. Un élément très important à ne pas oublier est celui de la qualité et de l'engagement de nos équipes enseignantes de la Maternelle et de Courbeton à l'origine de cursus scolaire.

Pour rappel, toutes sections confondues (générale et SEGPA) :

- 53 élèves ont obtenu la mention **Assez Bien** soit **32,72 %**
- 31 élèves ont obtenu la mention **Bien** soit **21,38 %**
- 24 élèves ont obtenu la mention **Très Bien** soit **16,55 %**





Parmi eux, citons nos nouveaux lycéens, fort satisfaits et euphoriques, mais avec une pointe de pression lors de la remise des diplômes. Monsieur Husson, adjoint au maire, eut à cœur, au nom de Mme le Maire et du Conseil municipal, de les féliciter et de les encourager dans leur nouveau défi scolaire en leur remettant le précieux document ! Depuis le mois de septembre, ils ont pris place dans les différents lycées qui les ont accueillis pour leur dernier cycle secondaire.

Série Générale

- **Admis** : ALCAN Maëva, BONIFACIO Corentin, JOBERT Benjamin, LOUNNAS Lyes, CHEROUAK David, GITTON Lena, VIEIRA Maxime.
- **Mention Assez Bien** : BOUDJEMA Safia, BOULET Ewan, CAROU Théo, FERREIRA Mathieu, GOMES Victor, JEZEWSKI Boris, ORSINI Mattéo, PAGES Théo, TACHEAU Serge, VALLET Tiffen, VASSEUR Guillaume, VICTORIEN Pauline.
- **Mention Bien** : ALGISI Laëtitia, BAILLEUX Léa, BELKHEIRI Nyl, DA FONSECA OLIVEIRA Elodie, FONTAINE Sarah, THEISS Sten.
- **Mention Très Bien** : AMRI Matis, BALCI Yaren, BERTHIER Thomas, BICHOT Andréas, DAL PRA Nino, FAGIS Maxime, MIMOUNI Adame, MOINE Nathan, MUTLU Denizhan, POUTH LECLERCQ Camille, TRUET Léo.



Série professionnelle

- **Admis** : BERTRAND Yolaine, BROSEL Lena.
- **Mention Assez Bien** : BOUCLAGHEME Jawed, DJEHAICH Aissa, GREBOUTOU-OTTE Chancella, LAGROUE Floriane, LEMINCE Louis-Alexandre, MAGOMADOV Oumar.
- **Mention Bien** : JAYAGANESH Aakash, MORIN Audrey, NABBAT Sana, NEVEJANS Baptiste.

Nous espérons ne pas les perdre de vue et les retrouver avec le bac en poche pour un avenir, certes difficile à construire de nos jours, mais nous leur faisons confiance et serons toujours très satisfaits de les rencontrer et les accueillir au sein de la commune.

Michel Husson, adjoint au Maire.



ALSH « NATHALIE » Des méchants qui amusent les enfants !

pendant les vacances de la Toussaint, les méchants sont venus amuser les enfants.

Cruella, le Capitaine Crochet ou encore Gargamel étaient parmi nous durant ces deux semaines pour effrayer petits et grands avec d'horribles activités manuelles : fabrication de « boîtes à monstres » et de pieuvres géantes, création de ballon citrouille... mais aussi de monstrueuses activités sportives et jeux, tel que les quizz diaboliques, la chasse aux vers, le jeu de l'épouvantail ou encore la course aux méchants...

Les enfants ont également pu essayer les recettes de la sorcière Carabosse et ont réalisé un gâteau monstre et un gâteau « œil globuleux » !

Le grand jour d'Halloween fût terrible et, pour se sauver d'une terrible sorcière, ils ont dû chercher un squelette dissimulé partout dans Saint-Germain-Laval ! Heureusement, ils ont rempli leur mission et la sorcière, vaincue, leur a donné des bonbons.

En plus de toutes ces aventures, les enfants sont allés faire de l'accrobranche à Jumping Forest et sont allés au cinéma et au Monde de Robi.

Heureusement, les méchants sont tous partis et le calme est revenu au centre de loisirs.

Mais pas pour longtemps car les fêtes de Noël arrivent à grands pas et l'équipe d'animation vous attend nombreux pour des vacances pleines de surprises !

Des décorations de Noël, des goûters fantastiques et des activités pleines de magie pour fêter la fin de l'année !

Tous les animateurs vous attendent avec impatience ! Inscrivez-vous vite !



Noémie CHIANESE

Directrice du centre de loisirs





*Samedi 16 décembre 2017
Salle de l'orée de la Bassée
à 14 heures
inscriptions obligatoires
avec le coupon ci dessous*

*Le Comité des fêtes
de St GERMAIN-LAVAL*

*Vous invite à son arbre
de NOËL*



*Myriam
et ses
Ballons*

*et la
surprise
du Père
Noël*



*Le père
Noël*

*Malilou
et son
spectacle*

Arbre de Noël

*Les enfants
être accompagnés
d'au moins 1
adulte*

Coupon à retourner à la mairie avant le 10 décembre 2017

Nom

prénom

Nombre d'enfants de moins de 2 ans :

Nombre d'enfants de moins de 12 ans :

Nombre de personnes de plus de 12 ans :

Médiathèque , Le Manoir

Site internet de la médiathèque

De la mythologie à l'exil, du Méli-Mélo au tournoi Wii retrouvez toutes les informations et animations de la médiathèque sur le site :

st-germain-laval.bibli.fr

Ouverture

Mercredi : de 14 h à 19 h

Vendredi : de 15 h à 19 h

Samedi : de 10 h à 13 h

Médiathèque « Le Manoir »

17 Rue des Tilleuls

77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Renseignements complémentaires
au 09 63 60 03 13



MÉDIATHÈQUE

POUR s'inscrire

- Un justificatif de domicile
- Une pièce d'identité
- Une autorisation parentale pour les mineurs

Tarifs

- Adultes : 10€
 - Adultes hors commune : 15€
 - Enfants (- 18 ans)/ Etudiants : Gratuit*
- *sur présentation de leur carte étudiante en cours de validité

Avec ma carte, je peux :

- emprunter 3 livres, 1 dvd, 1 cd pour une durée de 3 semaines
- consulter l'espace multimédia

médiathèque en ligne

<https://st-germain-laval.bibli.fr>

De chez-moi, je peux consulter le catalogue et animations de la médiathèque comme accéder à mon compte afin de réserver des documents.

🏠 Cérémonie du 11 novembre 2017

Les événements qui nous réunissent ce jour ont eu lieu il y a 99 ans, jour d'automne où, dans la forêt de Compiègne, la fin des combats est signée entre les belligérants principaux de cette Première Guerre Mondiale, la France et l'Allemagne.

Pour la France, un simple chiffre : 27% des hommes entre 18 et 27 ans sont morts. C'est dire que peu de familles ont été épargnés par ces quatre années. Et pourtant : comme ils étaient heureux, ces mobilisés de l'an 14 ! Heureux d'aller reprendre l'Alsace et la Lorraine et de venger leur pays de l'humiliation de 1870. Comme ils ignoraient la peur !

Un départ de soldats, c'est toujours moins tragique qu'un retour du front, même pour les plus chanceux apparemment indemnes.

Nous sommes la dernière génération à avoir entendu le récit de cette guerre par ceux qui l'ont faite.

Que signifiera-t-elle dans 50 ans ? Au début du 21^{ème} siècle, il faut s'interroger clairement et sans tabou sur la valeur, l'utilité, la symbolique de ce jour sans école pour les enfants. La réponse est assez simple : montrer ce que des citoyens ont pu faire pour conserver leurs institutions, leurs coutumes, leurs lois en allant jusqu'au bout de la souffrance, au bout du courage, au bout du sacrifice.

Commémorer c'est faire de l'éducation civique, de la pédagogie citoyenne. La France n'est rien sans ce que les Français ont en commun : l'histoire d'un pays c'est le ciment de son unité. Durant ces quatre années, les Français se sont appliqués à rester unis. Jamais les divers groupes qui forment ce que l'on appelle les Français, n'ont autant oublié les raisons qui, depuis des siècles, les poussaient à la dissidence, à la division, à la rancune.

Le 11 novembre c'est la fête de la France unie, la fête de la volonté d'un peuple de résister, la fête des hommes qui se battent pendant que leurs femmes font tourner les usines, la fête de chaque famille amputée d'un ou de plusieurs de ses membres pour la liberté de demain, c'est-à-dire notre liberté d'aujourd'hui.

Le 11 novembre enfin, c'est le souvenir de l'immense souffrance de nos grands-parents qu'on a envoyé par milliers conquérir des morceaux de collines, des bouts de paysages, des lopins de terre éventrés parfois pour rien !

Gloire à jamais au Poilu de la Grande Guerre qui a sauvé la France. Que son exemple soit toujours présent à l'esprit de ses descendants. C'est au nom de cet homme, de tous les hommes, qu'il s'agit par simple amour de la vie d'en garder la mémoire. Et tous les ans, un jour n'est pas de trop pour faire vivre un souvenir comme celui-là.

Marie-Claude de SAINT LOUP,
Maire





Inscriptions sur les listes électorales avant le 31 décembre



Les demandes d'inscription sur la liste électorale pour les citoyens de nationalité française ainsi que la liste électorale complémentaire (ressortissants d'un des Etats membres de la communauté européenne autre que la France) présentées par les personnes ayant atteint l'âge de 18 ans ou qui atteindront cet âge avant le 28 février 2018 sont reçues en mairie dès à présent et jusqu'au 31 décembre 2017 inclus, si elles n'ont pas été informées de celle-ci par leur inscription d'office.

Durant cette période, les personnes remplissant les conditions pour être électeur et qui ne seraient pas inscrites sur une liste électorale pour quelque cause que ce soit, ou qui ont changé de commune de résidence, doivent demander leur inscription.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils sont désormais rattachés.

Les demandes d'inscription doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter à la mairie, peuvent adresser leur demande par correspondance ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté.

•Pièces à produire à l'appui pour une demande d'inscription

Lors du dépôt de toute demande d'inscription, la mairie est tenue d'exiger la présentation de documents prouvant l'identité et la nationalité du demandeur : carte d'identité, passeport. En outre, les électeurs et les électrices devront se munir de justificatifs établissant leur domicile réel ou les six mois de résidence exigés par la loi. Le droit d'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts.

Afin de procéder aux dernières inscriptions, une permanence Mairie se tiendra exceptionnellement le samedi 30 décembre 2017 de 9h à 11h.

Mission Locale du bassin économique de Montereau



La Mission Locale accueille, conseille et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, en recherche d'emploi ou de formation.



ouverture à la Mairie de 13h45 à 17h30 les mardis :

19 décembre 2017

Pour prendre rendez-vous, contacter le 01 60 57 21 07.

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT C'EST OBLIGATOIRE



Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée Défense et Citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

🏠 Déchetterie de Montereau-Fault-Yonne

1 rue des Prés Saint-Martin - 77130 Montereau-Fault-Yonne - Tél. : 01 60 57 00 52



Horaires d'Hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars)

Lundi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Mercredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Jeudi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Vendredi : de 13h30 à 18h00
Samedi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Dimanche : de 9h00 à 12h00

Fermetures les : 1^{er} janvier, 1^{er} novembre, 25 décembre

🏠 Collecte des encombrants Courant 1er trimestre 2018 (date à définir)

Attention, ne sont pas autorisés les déchets d'équipements électriques et électroniques, tous déchets supérieurs à 50kg et qui excèdent 2m de long, les bouteilles et cartouches de gaz, les extincteurs, les produits chimiques et peintures, les déchets automobiles, les végétaux, les gravats, le béton, l'amiante, ainsi que le matériel professionnel et agricole.



Pensez à sortir vos conteneurs la veille et pour faciliter le travail des collecteurs, pensez également à présenter vos conteneurs les poignées tournées vers la route.



🏠 Collecte des déchets

Mardi (poubelle jaune : emballages ménagers)

Jeudi (poubelle marron : déchets ménagers)

Des questions ?

Contactez le  **0 800 45 63 15** du SIRMOTOM

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Elagage des lignes

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'élagages, d'abattages et de broyages, nécessaires à l'entretien de la ligne électrique suivante : *CHESNOY - MERY 1 et 2_400 kV / GRANDE PAROISSE, MONTEREAU, LES ORMES 63 kV*

vont être entrepris sur le territoire de notre commune entre septembre et décembre 2017.

L'exécution de ces travaux a été confiée par la RTE à l'entreprise ACTIVERT (76 240 BELBEUF)

En cas de réclamation : rte-cm-gmr-ntr-est-srt@rte-france.com

Nouvelles modalités administratives

Pour les cartes d'identité

Depuis le 1^{er} Février 2017, les Cartes Nationales d'Identité ne peuvent être demandées ou renouvelées que dans les communes ayant un dispositif de passport, soit la mairie de **Montereau-Fault-Yonne** pour les habitants de notre commune.



Pour gagner du temps au guichet, l'utilisateur est invité à remplir sa pré-demande de carte nationale d'identité en ligne sur le site www.service-public.fr.

Ci-dessous les horaires de la mairie de Montereau pour faire / refaire votre pièce d'identité ou votre passeport biométrique :

Lundi : de 9h à 11h et de 14h avant 17h

Mardi : de 9h à 11h et de 14h avant 19h15 (ouvert en soirée)

Mercredi : de 9h à 11h et de 14h avant 17h

Jedi : de 9h à 11h et de 14h avant 17h

Vendredi : de 9h à 11h et de 14h avant 16h

Permanence du Samedi : de 9h à 11h seulement pour les habitants de Montereau-fault-Yonne.

ATTENTION : Présence obligatoire des demandeurs majeurs et mineurs lors du dépôt et de la remise de la demande.

Pour les cartes grises et permis de conduire

Après la carte d'identité et le passeport, depuis le 06 novembre 2017, c'est au tour des **démarches du permis de conduire et de la carte grise** de connaître une révolution numérique dans le cadre du PPNG (Plan Préfectures Nouvelle Génération) avec la fin du guichet au profit du 100% en ligne. Cela devrait permettre aux préfectures et sous-préfectures de se recentrer sur d'autres missions et constituera un gain de temps non-négligeable pour les conducteurs habitués aux longues files d'attente au guichet. Toutes ces démarches en ligne sont **gratuites** et il faudra soit un compte ANTS, soit un compte France Connect (déjà utilisé pour consulter son solde de points en ligne).

CENTRE HOSPITALIER
DU SUD SEINE ET MARNE
FONTAINEBLEAU - MONTEREAU - NEMOURS



Préparation concours formation aides-soignants

LES DATES À RETENIR ET LES TARIFS

Cours du 18 janvier au 2 mars 2018

de 9h à 16h

formation en discontinu

Ouverture des inscriptions : 2 octobre 2017

Clôture des inscriptions : 10 janvier 2018

L'épreuve écrite du concours aura lieu le 14 mars 2018

Lieu de la formation : IFSI site de Fontainebleau - 55 bd Maréchal Joffre - 77300 FONTAINEBLEAU

Tél : 01 60 74 10 29 - mail : ifsi.fon@ch-sud77.fr

Frais d'inscription : 80 € (chèque à l'ordre de « trésor public - régie IFSI »)

à joindre avec la fiche d'inscription

Coût de formation :

préparation à l'écrit et à l'oral : 677 €

préparation à l'oral (pour les dispensés de l'épreuve écrite) = 180 €



A NOTER !

2017

🏠 **16 Décembre**

14h00 : Visite du Père Noël

Avec distribution de friandises et sculpteur de ballons
Salle de l'Orée de la Bassée



2018

🏠 **12 Janvier**

Vœux du Maire à la population

18h30 Salle de l'Orée de la Bassée



🏠 **1er Avril**

Chasse aux Oeufs de Pâques

🏠 **20 Mai**

Bric à Brac de Nanon

🏠 **30 Juin**

Soirée costumée animée par « Les Rocker's » sur le thème « Astérix Le Gaulois » - cochon de lait à la broche

Stade de Pontville



GAZEL

Alimentation Générale

**Centre Commercial
du Bas de la Montagne
Saint-Germain-Laval**

Vous accueille 7j / 7

De 8 h à 13 h

Et de 14 h 30 à 20 h

& réalise vos travaux de couture

**Tél : 06 83 14 31 08
01 64 70 23 72
01 60 74 42 06**

ESPACE PUBLICITAIRE
DISPONIBLE

Saint-Germain-Laval



Permanence du Maire,
des Adjoints et des Conseillers
Municipaux

Samedi : de 9h à 11h
(sauf pendant les
vacances scolaires)

Coordonnées de la Mairie
Mairie - 1 rue de Verdun - 77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL
Tél. : 01 64 32 10 62 - Fax : 01 64 32 90 69

mairie.st-germain-laval77@laposte.net
(demandes autres que concernant la vie scolaire et périscolaire)

periscolaire@saint-germain-laval.fr
(inscriptions cantines, garderies, NAP et centre de loisirs)

Site internet
www.saint-germain-laval.fr



Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie

Lundi : de 8h30 à 12h et de 14h à 18h
Mardi / Mercredi / Vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
Jeudi : fermé au public toute la journée
Samedi : de 9h à 11h (sauf pendant les vacances scolaires)

Tous droits réservés - Photos Mairie - © 2012 - 2017

Directrice de la publication - Responsable de la rédaction, conception et réalisation :
Marie-Claude de SAINT LOUP, Maire

Distribution et Impression :
Mairie de Saint-Germain-Laval - N° ISSN 0991-2843